

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} JUILLET 2022**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Séverine THOMAS, Denise TABOULOT.

Secrétaire de Séance : Gilles ROUGET.

L'an deux mille vingt-deux et le premier juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Une minute de silence est observée en hommage à Jean-Marc MORIN, Président de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, qui nous a quitté suite à une maladie foudroyante.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 mai 2022 à l'unanimité.

- AMENAGEMENT SALLE COMMUNALE

- **Délibération n° 2022_22**

Aménagement Salle Communale - Lancement de l'Opération

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif au projet d'aménagement de la Salle Communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de l'opération d'aménagement de la Salle Communale selon les modalités de financement définies dans le document joint à la présente,

APPROUVE les éléments de programmation définis en lien avec l'ATD,

DECIDE de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :

- La DETR auprès de la Préfecture de Mâcon,
- L'aide du dispositif EFFILOGIS auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté,
- Le Département de Saône-et-Loire,
- Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

PREND ACTE du coût prévisionnel de l'opération :

HT 537 430,00 €

TVA 107 486,00 €

TTC 644 916,00 €

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre.

Annexe à la délibération n° 2022_22

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE COMMUNALE

Taux sur opération HT	Recettes prévisionnelles		Dépenses prévisionnelles HT	
	Etat - DETR 30 à 35% plafond travaux : 600 000€ HT	139 524,00 €	Travaux	465 080,00 €
	Région BFC - Effilogis 30% sur les Etudes de MOE 35% plafond : 150 000€ Aides > Travaux de rénovation	102 790,00 €	Maîtrise d'oeuvre	54 970,00 €
	Département 71 - Volet 1.8 30% plafond 300 000€ travaux > Rénovation	90 000,00 €	Contrôle technique	3 380,00 €
			Coordination SPS	2 500,00 €
			Etudes et diagnostics	8 800,00 €
			Divers, assurance et imprévus	2 700,00 €
59 %	Total des Subventions	332 314,00 €		
	FCTVA (16,404%)	105 792,02 €		
	Reste à charge TTC	206 809,98 €		
	Reste à charge base HT	205 116,00 €		
	TOTAL HT	537 430,00 €	TOTAL HT	537 430,00 €
	TOTAL TTC	644 916,00 €	TOTAL TTC	644 916,00 €
			TVA	107 486,00 €

- TRAVAUX DE VOIRIE

Route de Beaubery :

La société PETAVIT est attributaire par la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier du marché des travaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Ces travaux sont conduits par le bureau d'étude SECUNDO.

En parallèle, les adductions en eau potable seront refaites à neuf dans la même période par le Syndicat des Eaux de l'Arconce

Une réunion est organisée le 08 juillet entre toutes les parties concernées.

La consultation pour les travaux de voirie sera lancée en fin d'année par la commune.

Voirie 2022 :

Les travaux communautaires sont en cours.

RCEA :

Les études sont toujours en cours. Une réunion entre la DREAL, les communes et les riverains est prévue en septembre prochain.

- BATIMENTS COMMUNAUX

Un chauffage électrique va être installé dans le studio n°1 en remplacement du chauffage gaz actuel.

- Délibération n° 2022_23

Travaux studio n° 2

Le maire informe que les travaux de rénovation du studio n° 2 situé 161 route de Dompierre, au-dessus de la salle communale ont débutés. Des travaux complémentaires de peinture sont nécessaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la SARL PICHARD de Charolles pour des travaux complémentaires de peinture à hauteur de 580,00 € HT,

- AFFAIRES SCOLAIRES

* Le Maire fait un point de situation sur l'association du Restaurant Scolaire du RPI Vérosvres/Beaubery :

Tous les membres du bureau actuel ont posé leur démission lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2022 et demandent que les communes prennent en charge l'organisation de la cantine.

Certains membres souhaitent que le dispositif de « la cantine à 1 € » soit mis en place, avec l'aide financière de l'Etat, c'est-à dire une tarification du repas selon le coefficient familial des familles.

* Une personne native de Vérosvres a fait un don de 500 € à la coopérative scolaire pour remercier la municipalité des investissements faits au niveau de l'école.

* Laurence GUILLOUX fait le compte-rendu du dernier conseil d'école :

Les effectifs pour septembre sont stables avec 17 enfants en maternelle, avec l'accueil à la rentrée prochaine des toutes petites sections, et 33 enfants en primaire. Ce qui maintient le RPI à un effectif de 50 élèves.

Les séances de piscine pour les primaires ont été annulées à La Guiche, les créneaux horaires de ces dernières années ayant été accordés à d'autres écoles qui n'ont pas pu bénéficier de ces cours l'année dernière suite au COVID.

Les 3 classes du RPI ont un projet de voyage de 3 jours l'année scolaire prochaine.

Denise TABOULOT informe que le Club des aînés et les enseignantes ont organisé une rencontre intergénérationnelle entre les membres des clubs de 2 communes et les enfants du RPI qui aura lieu le 05 juillet 2022

* Maison d'Assistantes Maternelles

L'une des assistantes maternelles ayant monté le projet a donné sa démission. Laurence GUILLOUX rappelle que l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 stipule que le nombre d'assistants maternels pouvant exercer dans une même maison d'assistants maternels est d'un à six professionnels, dont au maximum quatre simultanément.

Des candidatures sont en cours afin de pallier à la démission.

* Les portes ouvertes de « L'outil en Main » située dans les locaux de l'ancien Lycée aux Janots a eu lieu. L'association est très satisfaite de cette première année et consolide les effectifs des artisans pour la rentrée prochaine.

- SOUSCRIPTION LIGNE DE TRESORERIE

- Délibération n° 2022_24
Ligne de Trésorerie

Le Maire donne connaissance des conditions de différentes banques pour la contraction d'une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de contracter une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté dans les conditions suivantes :

Objet :	Financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement
Montant de la ligne :	120 000 €
Durée :	12 mois
Marge sur €str :	0,80 %
Calcul des intérêts :	Exact/360
Paiement des intérêts :	Trimestriel
Frais de dossier :	NEANT
Commission d'engagement :	0,25 %
Commission de mouvement :	NEANT
Commission de non utilisation :	NEANT

AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs de rapportant à ce dossier

- REPRISE DU COMMERCE

Le Maire informe que la remise des clés par Mme Jocelyne BILLONNET a eu lieu. Les locaux ont été récupérés dans un parfait état. Quelques petits travaux de peinture vont être effectués dans ce local avant la remise en location.

*** - Délibération n° 2022_25**
Signature Bail Commercial

Vu la candidature de Mme Océane BENASSE pour l'ouverture d'un commerce multiservice dans le local communal prévu à cet effet,
Vu la nécessité de faire entretenir la climatisation et le chauffage de ce bâtiment régulièrement par un professionnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer un bail commercial avec Mme Océane BENASSE pour l'exploitation du local commercial,

FIXE le loyer à 300 € HT, incluant la mise à disposition de la licence IV,

FIXE la participation financière des frais d'entretien de la climatisation et du chauffage à 25 € par mois ;

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les pièces contractuelles et en poursuivre l'exécution.

- AFFAIRES DIVERSES

* Suite à la disparition de Jean-Marc MORIN, Président de la Communauté de Communes, les vice-présidents ont repris l'organisation et les dossiers en cours. Le permis de construire pour les futurs bureaux a été déposé. La commune de Montmelard doit élire un nouveau Maire avant que la Communauté de Communes élise un nouveau président.

* Personnel Communal

Sophie TAVARES va prendre son poste de surveillance à la cantine et entretien des locaux communaux fin août 2022.

- Délibération n° 2022_26

Renouvellement contrat aidé - CUI CAE PEC

Le Maire fait part de la nécessité de renouveler l'emploi aidé occupé par Monsieur Eddy GALLACHO, vu la satisfaction apportée dans son travail. Il souhaite renouveler cet emploi dans le cadre d'un contrat unique d'insertion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de renouveler l'emploi aidé de Monsieur Eddy GALLACHO dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) - Parcours Emploi Compétences (PEC),

ACCEPTE la durée hebdomadaire fixée par le contrat unique d'insertion de 20 heures hebdomadaires, et la rémunération au SMIC,

ACCEPTE de lui délivrer une formation selon les modalités du Parcours Emploi Compétences,

DEMANDE le versement d'une aide de l'Etat,

DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention avec l'Etat et Monsieur Eddy GALLACHO, et toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

* La Trésorerie de Cluny va fermer fin août. La commune de Vérosvres sera rattachée à la Trésorerie de Mâcon au 1^{er} septembre 2022.

*** - Délibération n° 2022_27**

Achat Écran Ordinateur Secrétariat de Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter un écran pour l'ordinateur du secrétariat de mairie afin de remplacer l'ancien qui ne fonctionne plus,

ACCEPTE le devis de la Société ITD SYSTEM de Paray le Monial pour un montant de 182,50 € HT,

* Logements École :

Des gros travaux de nettoyage et de rénovation vont être faits dans le logement n° 5.

Jérémie BILLONNET a donné sa dédite du logement n° 4 pour le 1^{er} octobre 2022.

Les 2 appartements seront remis à la location.

* Le Maire propose d'offrir l'apéritif à tous les habitants lors de la fête patronale le dimanche midi 7 août 2022.

* Téléphonie Mobile :

Des retours positifs des habitants ont été faits. Il n'y a plus de zones blanches dans la commune. Les communes voisines profitent également de l'extension du réseau.

* Laurence GUILLOUX remercie l'attention de la municipalité et des conseillers lors du décès de son père.

* Les bibliothécaires souhaitent que la caisse à livre soit repeinte.

Il a été émis l'idée de fabriquer une cabane à livres. L'emplacement et les modalités de fabrication sont en discussion.

* Passage du jury Département du Fleurissement le lundi 04 juillet 2022.

* La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 16 septembre 2022.

La séance est levée à 23h00.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 08 juillet 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,